

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Dernière minute: le renouvellement de la couche de roulement en enrobé est prévu sur la route départementale entre Saligney et Sermange le mardi 27 avril et le mercredi 28 avril 2021. Le mercredi 28 avril, la route sera interdite à la circulation routière et piétonnière et une déviation sera mise en place dans les deux sens.

Le temps passe très vite et nous sommes déjà au printemps. Des jours plus longs, des températures plus douces, le réveil de la nature, et espérons-le, des jours meilleurs pour tous avec le retour d'une vie sociale plus ouverte.

Comme nous l'avions annoncé lors des vœux écrits, cette année 2021 s'annonce passionnante avec de nombreux sujets.

Le premier dossier, le plus important, et qui va nous occuper pour quelques années est le «plan inondation». Le lancement de la consultation pour le choix du bureau d'étude qui nous accompagnera est en cours. Après validation des différentes offres pour le printemps, suivront environ huit mois d'études diverses de faisabilité, de dimensionnement et de calibrage des différentes canalisations. Nous mettrons également tout en œuvre pour recevoir le maximum de subventions par l'Agence de l'Eau. La phase étude est, comme dans tous dossiers, la période la plus longue et nous espérons pouvoir débuter les travaux courant 2022. Les deux secteurs privilégiés sont les zones Malange et centre bourg, car l'eau de ruissèlement arrive au même endroit au niveau de la fontaine avant son évacuation. Il nous faudra également redimensionner le pont ch. du Crémoulot pour accélérer l'écoulement.

Nous vous tiendrons informé au fur et à mesure de l'avancement du projet et particulièrement auprès des habitants concernés.

L'ancienne école va réouvrir: Suite à la crise sanitaire, l'Ehpad de Malange ne peut plus recevoir l'accueil de jour des personnes dépendantes. Dans un premier temps, cet arrêt était provisoire, en attendant des jours meilleurs. Mais il faut se rendre à l'évidence, il sera difficile de retrouver le rythme de vie que nous connaissions. Devant des difficultés grandissantes d'effectuer un accueil de jour dans de bonnes conditions, l'ADMR qui gère ce

service a commencé à étudier différentes possibilités d'accueil. Notre école étant libre, nous avons travaillé sur un projet de transfert d'accueil avec les services de l'ARS, le département et l'Ehpad de Malange.

Ce projet est validé depuis peu, et notre ancienne école réouvrira très bientôt avec, pour objectif, de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Nous devons réaliser dans les plus brefs délais la mise en accessibilité du bloc sanitaire et les rampes d'accès aux deux classes. Nous espérons une ouverture seconde quinzaine de mai. Après avoir accueilli nos plus jeunes, l'école perdure en accueillant maintenant nos ainés. Nous aurons également à venir des projets intergénérationnels pour tous les âges.

Traditionnellement, le début d'année est synonyme de vote du budget.

La loi de finance 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers d'ici 2023. A partir de 2021, les communes percevront , en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements. C'est pour cette raison que cette année, le taux communal de la taxe d'habitation est fixé à 38.87 % (taux communal 14.51 % + taux départemental 24,36 %). Nous servons de boîte à lettres, récupérant ainsi les sommes dues de la compensation, le reste est rendu à l'Etat.

Nous ne prévoyons aucune augmentation des taxes communales pour cette année.

Notre excédent budgétaire (244 000 €), couplé à un endettement quasi nul (4 971 €), nous permettent d'appréhender des futurs investissements plus sereinement.

Les dépenses de fonctionnement sont restées stables en 2020 à 126 000 €.

Nous avons le plaisir de distribuer à chaque foyer du village une planche de six autocollants représentant « la marque JURA ». Ce kit vous est offert par le Conseil Départemental du Jura.

« La marque Jura » est née d'inspirations historiques, celles des blasons jurassiens et notamment celui du département créé en 1951. Quoi de mieux pour nous fédérer que notre histoire commune et ses symboles; des symboles réinterprétés aujourd'hui, loin des dimensions guerrières et héraldiques, avec des codes simples, modernes, pensés pour s'adresser et réunir plusieurs générations de Jurassiens.

« La marque Jura » doit donner au collectif jurassien une existence et une conscience d'appartenance. Que vous soyez né(e) Jurassienne ou Jurassien, que vous le soyez seulement de cœur, affichez-le fièrement. Il nous appartient, à tous, de faire vivre le Jura!

Sermangement vôtre

Michel BENESSIANO

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Présents: BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - CURIE Sophie -GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. Excusée: DE PAOLI BOURGIN Sabrina. Mme Sophie Curie a été nommée secrétaire

► Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Le Maire procède à la lecture du compte administratif 2020. Il se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		180 345.86		48 367.90		228 713.76
Opérations de l'exercice	125 983.69	189 952.60	136 572.59	105 182.73	262 556.28	295 135.33
TOTAUX	125 983.69	370 298.46	136 572.59	153 550.63	262 556.28	523 849.09
Résultats de clôture		244 314.77		16 978.04		261 292.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		244 314.77		16 978.04		261 292.81
RESULTATS DEFINITIFS		244 314.77		16 978.04		261 292.81

Monsieur le Maire se retire de la séance. Claude Vuillemenot assure la présidence et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2020 présenté. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2020.

► Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 63 968.91 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 180 345.86 €, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 244 314.77 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat sur le budget primitif 2021 comme suit : 40 000.00 €

- * affectation en recette d'investissement:
- * affectation en recette de fonctionnement : 204 314.77 €

▶ Réfection de la toiture de l'annexe du bâtiment école (délibération prise hors présence de Mrs Girardot et Vuillemenot P.)

Le Maire explique que la toiture de l'annexe de l'ancienne école, située derrière le préau, est fortement dégradée et qu'il convient de procéder à une réfection quasi-totale.

Deux entreprises ont été contactées et ont fourni, après état des lieux, les devis suivants :

•VCB:14 407.04 € H.T. ROGER: 9 594.52 € H.T.

Le Maire précise qu'une déclaration préalable devra être instruite avant la réalisation de ces travaux.

Il propose également de solliciter le Conseil Départemental du Jura afin d'obtenir une subvention à hauteur de 30% au titre de la DST Relance pour cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'opération de réfection de la toiture de l'annexe de l'ancienne école et mandate le Maire pour déposer une déclaration préalable en vue de la réalisation de ces travaux. Il accepte le devis de l'entreprise ROGER d'un montant de 9 594.52 € H.T. et sollicite le Conseil Départemental du Jura pour l'obtention d'une subvention au titre de la DST Relance à hauteur de 30% du montant des travaux.

► Entretien des espaces verts 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2021.

- Tonte et débroussaillage avec ramassage de l'herbe : 505 € T.T.C. le passage
- Tonte et débroussaillage sans ramassage : 383 € T.T.C. le passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté. Patrice Vuillemenot se charge de voir où pourra être évacuée l'herbe issue de la tonte anciennement déposée sur son exploitation (méthanisation Gendrey...).

▶ Questions diverses

• Arrêt de bus maternelle/primaire : A la demande des parents d'élèves, et après visite sur site avec le service Transport de la Région et le transporteur, il a été décidé que l'arrêt de bus des maternelles et primaires soit déplacé, pour des raisons de praticité et de sécurité, rue du Four. Un essai aura lieu du 22 mars jusqu'aux vacances de printemps. L'info sera relayée auprès des familles concernées.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

<u>Présents</u>: BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - CURIE Sophie - DE PAOLI BOURGIN Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. <u>Pouvoir</u>: COULON Patrick à VUILLEMENOT Claude. M. Patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

► Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire rappelle les taux des taxes communales appliqués en 2020 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.51 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.10 %.

Il explique le principe de compensation de la taxe d'habitation mis en place par l'Etat à compter de 2021. A savoir, les taxes foncières touchées par le Département du Jura jusqu'en 2020, dont le taux d'imposition s'élevait à 24.36 %, seront versées à la commune à hauteur de la perte de la taxe d'habitation. La différence, si elle est supérieure à 10 000 €, sera encaissée par les services de l'Etat. Dans le cas de Sermange, l'intégralité sera versée à la commune.

Il convient donc désormais d'inclure le taux de la taxe départementale sur les propriétés bâties au taux de la taxe communale, à savoir : 24.36 % + 14.51 % soit 38.87 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes et d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.87 % , Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.11 %

► Attribution des subventions 2021 aux associations

Le Maire rappelle les subventions octroyées en 2020 et présente les demandes reçues à ce jour pour 2021.

Les élus réaffirment leur souhait d'accorder des subventions à des associations locales.

Le Maire propose que la traditionnelle subvention accordée à l'ADMR se décline cette année sous forme d'achat de matériels à destination du futur accueil de jour à destination des personnes âgées dépendantes qui sera implanté dans l'ancienne école de Sermange. Un point sera fait avec cette organisme afin de connaître leur besoin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder, à ce jour, une subvention aux organismes suivants :

- Serre Vivante :50 €, CCAS Sermange : 3 800 €

► Locale ancienne école : devis pour la mise aux normes des sanitaires

Le Maire rappelle les termes de la délibération n°12-2021 concernant le futur accueil de jour à destination des personnes âgées dépendantes domiciliées sur le bassin Dolois dans les locaux de l'ancienne école. Il explique que le bloc sanitaire doit être réhabilité en vue de cette occupation.

Deux offres ont été reçues pour les travaux de plomberie :

•Cyril PRUDHON: 1 022.00 € H.T., A l'eau Fred Service: 1 629.80 € H.T.

Une seule offre de l'entreprise BEVILACQUA pour la réfection des murs, sol, plafond pour un montant de 3 370 € H.T. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'opération de réfection du bloc sanitaire du futur accueil de jour, accepte les devis de l'entreprise Prudhon d'un montant de 1 022 € H.T. et de l'entreprise Bevilacqua d'un montant de 3 370 € H.T. et sollicite le Conseil Départemental du Jura pour l'obtention d'une subvention au titre de la DST Relance à hauteur de 30% du montant des travaux.

▶ <u>Délibération de soutien aux hôpitaux publics de notre territoire</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide prendre une délibération de soutien au comité de défense des hôpitaux publics de Dole. 69 communes du nord du Jura ont déjà voté en ce sens. Cette motion exprime les souhaits suivants : Au niveau national :

• La revalorisation salariale des personnels de santé et de l'action sociale est nécessaire pour rendre ces emplois attractifs et permettre ainsi les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux publics, maternités et Ehpad.

Pour le territoire des hôpitaux publics de Dole

- Le rétablissement du service de réanimation réouvert pendant trois mois à l'hôpital Pasteur qui a démontré sa nécessité pour la prise en charge des urgences vitales, avec sur notre territoire la présence de Solvay, de l'aéroport, et des infrastructures autoroutières ;
- Le maintien du service de chirurgie conventionnelle, complémentaire du service de chirurgie ambulatoire indispensable pour les urgences (appendicites, fractures...) et pour la maternité de l'hôpital Pasteur de Dole ;
- Le rétablissement de la ligne de SMUR de nuit supprimée en avril 2017, alors que l'accès à un Service mobile d'urgence et de réanimation doit être accessible en 30 minutes maximum sur tout le territoire pour préserver les chances de sauver les patients ou éviter des séquelles graves ;
- Le rétablissement du service de soins intensifs de cardiologie ;
- L'affectation des financements nécessaires à l'hôpital Pasteur de Dole, comme l'a indiqué la Cour régionale des Comptes dans son rapport de 2019 et les moyens à la hauteur des besoins des EHPAD publics ;
- La réouverture des lits de psychiatrie à l'hôpital public, nécessaires à l'accueil des patients du CHS St Ylie et des urgences de Dole
- La création de commissions sanitaires permanentes départementales et régionales, associant réellement les professionnelle.s de la santé, les usager.e.s et les élu.e.s., pour une véritable «démocratie sanitaire».

► CLECT : attribution de la compensation définitive 2019

Le Maire rappelle le mécanisme des attributions de compensation (AC). Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du

montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Jusqu'en 2019, il avait été convenu entre Jura Nord et ses communes membres de retenir la somme de 70 €/hab. pour le transfert des charges à l'EPCI. La commune de Sermange reverse donc à Jura Nord la somme de 5 644 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord au titre de l'année 2019.

► Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture du contenu du budget 2021 en résumant les orientations générales et en détaillant les investissements prévus.

Suite à la lecture des différentes sections, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2021 de la commune de Sermange, arrêté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• Section fonctionnement = 381 864 €, Section investissement = 774 364 €

▶ Questions diverses

- Cages de foot : Le Maire rappelle la décision qui avait été prise par l'ancien Conseil de ne disposer qu'une seule cage de foot sur la Place afin d'éviter les tirs sur le toit du lavoir qui semblaient être source de décrochage et de bris de tuiles. Il est décidé de remettre les deux cages cette année.
- •La commission Jeunesse se réunira prochainement pour valider l'achat d'un nouveau panneau de basket et le remplacement des jeux pour enfants.
- •Arrêt de bus Maternelles-Primaires: Le retour des parents d'élèves pendant la phase test montre que le nouvel emplacement (rue du Four) n'offre pas les conditions de sécurité suffisantes. Cet arrêt sera maintenu jusqu'au vacances d'été. En parallèle, une demande sera faite au service Transports de la Région pour le déplacer au même endroit que l'arrêt utilisé par les collégiens et lycéens situé au droit de la Place. Si cette demande est acceptée, l'abribus existant sera décalé.

INFOS COMMUNALES

❖ TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES, ELAGAGE...

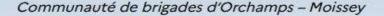
• Afin de profiter du calme de notre commune et d'entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour la tonte et le débroussaillage :

En semaine: 8h-12h et 14h -18h. Le samedi: 9h-12h et 15h -18h. Le dimanche :10h-12h

- Il est rappelé l'importance de tailler vos haies à proximité des voiries et trottoirs afin de n'y avoir aucune gène, et bien sûr de ramasser vos coupes des trottoirs!!!
- Par Arrêté Préfectoral, tous feux extérieurs, et quelle que soit leur nature sont interdits.
- Nos espaces verts servent régulièrement de parking à divers engins motorisés. Un Arrêté Municipal a été pris pour interdire toutes circulations motorisées autour du lavoir. Il n'y aura qu'un seul avertissement.....



La gendarmerie vous informe







Du nouveau pour les PROCURATIONS de vote

Les élections régionales devraient se dérouler dans quelques semaines.

Vos administrés peuvent se rendre dès à présent à la brigade pour établir leurs procurations en cas d'absence au scrutin.

Une nouveauté cette année, la procuration dématérialisée :

- 1/ Pour cela, le citoyen peut se rendre sur le site internet maprocuration.gouv.fr
- 2/ Suite à cette demande, une référence à 6 caractères lui sera envoyée par courriel ;
- 3/ Il se présente à la gendarmerie avec cette référence à 6 caractères et une pièce d'identité pour faire valider sa demande de procuration;
- 4/ Dès la validation par la gendarmerie, la procuration est transmise en version dématérialisée à la mairie concernée.

Comment ça marche?



Les imprimés CERFA traditionnels existent toujours notamment pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer.

La gendarmerie se rendra à leur domicile pour établir la procuration.

Le secrétariat de mairie sera fermé les 26 et 28 avril 2021 prochain.

En cas d'urgence, contacter :

Michel Benessiano au 07.88.31.01.38 - Claude Vuillemenot au 06.87.20.20.56 - Patrice Vuillemenot au 06.07.41.63.61 - Jean-Pierre Girardot au 06.82.96.92.40

BON DE COMMANDE

Carte Avantages Jeunes 2021/2022

Tu as entre 11 et 26 ans et tu aimes la culture, le sport, les loisirs.

La carte Avantages Jeunes te donne la possibilité, pour la prochaine saison scolaire, d'accéder à plus de 1800 réductions et gratuités sur toute la Franche Comté: Entrées gratuites diverses, week-end sportifs, réductions dans les magasins....

Ta commune a décidé de t'offrir cette carte! Date limite d'inscription le 30 JUIN 2021

Pour la recevoir, rien de plus simple, il te suffit de t'inscrire à la mairie avec le bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION CARTE AVANTAGES JEUNES

Nom: prénom: Date de naissance:

Adresse: Email:

Sélectionner le département choisi : DOUBS JURA